

Technicien (ne) de maintenance d'engins et de matériels "machinisme agricole"

RNCP13621 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 4
Sigle	TP — Titre professionnel
Code(s) NSF	252r
Code(s) ROME	I1603
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit
Date d'échéance	26/12/2020

Certificateur(s)

MINISTERE DU TRAVAIL DU PLEIN EMPLOI ET DE L' INSERTION · SIRET : 11000007200014

Ministère du Travail - Délégation Générale à l'Emploi et à la Formation Professionnelle (DGEFP)

Partenaires habilités

10 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 10 à organiser l'évaluation.

Organisme	SIRET	Habilitation
AGENCE NATIONALE POUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES ADULTES	8242281420 0231	Organiser l'évaluation
AGENCE NATIONALE POUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES ADULTES	8242281420 0413	Organiser l'évaluation
AGENCE NATIONALE POUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES ADULTES	8242281420 0603	Organiser l'évaluation
AGENCE NATIONALE POUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES ADULTES	8242281420 0900	Organiser l'évaluation
ASSOCIATION FORMATION AVENIR CONSEIL 24	4198337510 0011	Organiser l'évaluation
CHAMBRE AGRICULTURE DE LOIRE ATLANTIQUE	1844013470 0085	Organiser l'évaluation
ETABLISSEMENT PUBLIC LOCAL D'ENSEIGNEMENT ET DE FORMATION PROFESSIONNELLE AGRICOLES DES LANDES	1940075060 0026	Organiser l'évaluation
LYCEE POLYVALENT LES LOMBARDS	1910002560 0039	Organiser l'évaluation
MAISON FAMILIALE D'EDUCATION ET D'ORIENTATION DE SORIGNY	7753164820 0014	Organiser l'évaluation
MAISON FAMILIALE RURALE	3349571980 0016	Organiser l'évaluation

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

La finalité de cet emploi est de maintenir en état de fonctionnement les matériels agricoles et leurs équipements pour optimiser la production. Le (la) technicien (ne) de maintenance en machinisme agricole intervient sur l'ensemble des opérations d'entretien programmé, de maintenance préventive et de réparation de faible et haute technicité concernant les matériels agricoles. Il (elle) intervient sur de nombreuses familles de matériels et d'équipements agroalimentaires, pour les cultures « céréalières » par exemple : moissonneuse-batteuse, presses ramasseuses, matériels de préparation du sol, de traitement des cultures, au matériel d'élevage ou de cultures « spécialisées » (viticulture, arboriculture). Les techniques de dépannage et de réparation qu'il (elle) met en œuvre font appel à des compétences sur des systèmes et des dispositifs combinant plusieurs technologies telles que la mécanique, l'électricité, l'électronique, l'hydraulique, la pneumatique dont le pilotage est souvent assuré par des systèmes informatiques embarqués.

Le (la) technicien (ne) est polyvalent (e) ou spécialisé (e) sur un type de matériel, un type d'intervention ou une marque de matériel.

En atelier de réparation, il (elle) réceptionne les matériels, établit les diagnostics, contrôle et expertise les matériels et, sous la responsabilité du chef d'atelier, élabore les devis, vérifie la disponibilité des pièces nécessaires, évalue les temps de réalisation, organise et assure le suivi technique des interventions. Pour réaliser les contrôles et les réglages, le (la) technicien (ne) utilise des matériels de diagnostic sophistiqués et adopte des méthodologies appropriées à chaque matériel. La mise en service et les essais des machines requièrent de maîtriser leurs caractéristiques et leurs fonctionnalités sur site de production. Chez le client, le (la) technicien (ne) intervient pour installer, mettre en service ou dépanner des matériels en toute autonomie.

Il (elle) gère la documentation et les données techniques de l'atelier pour l'ensemble des matériels, « référent technique » il (elle) informe et assiste les mécaniciens pour les opérations complexes. Il (elle) organise l'intervention, détermine les actions à réaliser et donne des instructions si le travail s'effectue en équipe sous sa responsabilité.

Les horaires habituellement fixes sont susceptibles d'aménagement car ils sont fortement liés aux contraintes de la saisonnalité des travaux agricoles, tels que la moisson qui entraîne des aménagements liés aux pics d'activités. Certaines interventions présentent alors un caractère d'urgence, il (elle) doit adapter sa méthode de travail en fonction de ces différents paramètres.

Il (elle) possède des qualités relationnelles, une bonne représentation des risques professionnels et une sensibilisation à la protection de l'environnement.

Il (elle) travaille la plupart du temps seul et peut être secondé pour les travaux nécessitant le déplacement de pièces lourdes comme les carters de boîte de vitesses ou les embrayages. Les postures vont de la station debout, face à un plan de travail, à des positions contorsionnées indispensables pour atteindre les organes difficilement accessibles. Le port d'EPI peut être imposé. Une bonne dextérité est nécessaire.

Le permis de conduire B est nécessaire pour les déplacements sur site.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

1. Assurer l'entretien et la maintenance des engins et des matériels

Réceptionner un matériel, organiser et réaliser les opérations d'entretien programmé et de maintenance préventive.

Réparer des éléments assemblés vissés et pièces mécano-soudées.

Manœuvrer les engins et les matériels en sécurité.

Prendre en charge un matériel, effectuer le remplacement, les réglages des équipements périphériques du moteur thermique.

Prendre en charge un matériel, effectuer l'entretien et le contrôle des systèmes et composants électriques et électroniques embarqués.

Prendre en charge un matériel, assurer l'entretien et le contrôle des embrayages et transmissions.

Prendre en charge un matériel, entretenir et contrôler les systèmes de freinage et les pneumatiques.

Prendre en charge un matériel, effectuer le contrôle des circuits hydrauliques et remplacer les composants.

2. Assurer le diagnostic, la remise en état et le dépannage des matériels agricoles

Gérer et planifier la maintenance d'un parc de matériels.

Réaliser les opérations de manipulation des fluides frigorigènes.

Diagnostiquer, dépanner et réparer les moteurs thermiques des matériels agricoles.

Diagnostiquer, dépanner et réparer les systèmes des composants électriques et électroniques embarqués des matériels agricoles.

Diagnostiquer, dépanner et réparer les organes de transmission et de freinage des matériels agricoles.

Diagnostiquer, dépanner et réparer les circuits et les organes hydrauliques des matériels agricoles.

Diagnostiquer, dépanner et remettre en état les équipements spécifiques du machinisme agricole.

Blocs de compétences

RNCP13621BC01 — Assurer l'entretien et la maintenance des engins et des matériels

LISTE DE COMPÉTENCES

Réceptionner un matériel, organiser et réaliser les opérations d'entretien programmé et de maintenance préventive.

Réparer des éléments assemblés vissés et pièces mécano-soudées.

Manœuvrer les engins et les matériels en sécurité.

Prendre en charge un matériel, effectuer le remplacement, les réglages des équipements périphériques du moteur thermique.

Prendre en charge un matériel, effectuer l'entretien et le contrôle des systèmes et composants électriques et électroniques embarqués.

Prendre en charge un matériel, assurer l'entretien et le contrôle des embrayages et transmissions.

Prendre en charge un matériel, entretenir et contrôler les systèmes de freinage et les pneumatiques.

Prendre en charge un matériel, effectuer le contrôle des circuits hydrauliques et remplacer les composants.

Les compétences des candidats (VAE ou issus de la formation) sont évaluées par un jury au vu :

a)

D'une mise en situation professionnelle ou d'une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, éventuellement complétée par d'autres modalités d'évaluation : entretien technique, questionnaire professionnel, questionnement à partir de production(s).

b)

D'un dossier faisant état des pratiques professionnelles du candidat.

c)

Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.

RNCP13621BC02 — Assurer le diagnostic, la remise en état et le dépannage des matériels agricoles

LISTE DE COMPÉTENCES

Gérer et planifier la maintenance d'un parc de matériels.

Réaliser les opérations de manipulation des fluides frigorigènes.

Diagnostiquer, dépanner et réparer les moteurs thermiques des matériels agricoles.

Diagnostiquer, dépanner et réparer les systèmes des composants électriques et électroniques embarqués des matériels agricoles.

Diagnostiquer, dépanner et réparer les organes de transmission et de freinage des matériels agricoles.

Diagnostiquer, dépanner et réparer les circuits et les organes hydrauliques des matériels agricoles.

Diagnostiquer, dépanner et remettre en état les équipements spécifiques du machinisme agricole.

Les compétences des candidats (VAE ou issus de la formation) sont évaluées par un jury au vu :

a)

D'une mise en situation professionnelle ou d'une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, éventuellement complétée par d'autres modalités d'évaluation : entretien technique, questionnaire professionnel, questionnement à partir de production(s).

b)

D'un dossier faisant état des pratiques professionnelles du candidat.

c)

Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Entreprises de service et de maintenance des machines agricoles, les artisans ruraux ; Réseaux des constructeurs,

concessions, agences ; Entreprises de location des matériels. Les coopératives de travaux agricoles (CUMA).

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Technicien(ne) en machinisme agricole.

RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Le (la) technicien (ne) de maintenance d'engins et de matériels « machinisme agricole » doit être titulaire :

- soit d'une autorisation de conduite établie par le chef d'entreprise pour le déplacement interne à l'entreprise des matériels agricoles hors production ;
- soit du CACES (recommandation CNAMTS R 372 m Catégorie 10) ;
- d'une attestation d'aptitude à manipuler les fluides frigorigènes en famille 2 catégorie 5 ou de son équivalence ;
- d'une habilitation norme UTE-C18550 pour intervenir sur les matériels ayant un mode de propulsion ou de traction électrique ;
- du permis de conduire B dans le cadre de déplacements pour interventions avec VL ou VUL

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Très élevée (5/5)
Facteurs principaux	Intensité d'embauche, Lien formation-emploi, Conditions de travail contraignantes
Salaire médian (mensuel)	1 910 €
Diplôme le plus fréquent	CAP, BEP ou équivalent en mécanique, électricité, électronique (37 % des actifs en emploi)
Familles professionnelles (FAP)	G0B41 — Ouvriers mécaniciens de véhicules · tension 5/5 (Très élevée) G1X71 — Techniciens et agents de maîtrise en maintenance de véhicules · tension 5/5 (Très élevée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	22 431
Jugés difficiles à recruter	71 %
Emplois saisonniers	5 %
Familles professionnelles (FAP)	G0B41 — Ouvriers mécaniciens de véhicules G1X71 — Techniciens et agents de maîtrise en maintenance de véhicules

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, VAE

Le jury du titre est habilité par le représentant territorial compétent du ministère chargé de l'emploi. Il est composé de professionnels du métier concerné par le titre. (Art. R 338-6 du Code de l'Education).

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement	26/12/2020
--	------------

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS

RNCP1880

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)

RNCP35187

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/13621/>